

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026, à 14 H 35**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Christine Savard	, mairesse de Belleterre
M. Norman Young	, maire de Kipawa

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Martin Lefebvre, préfet

À moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, M. Lefebvre choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au comité administratif/commission d'aménagement. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le préfet ne vote pas sur les décisions, tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Vital Idossou	, directeur de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Catherine Drolet-Marchand	, directrice au service du développement du territoire
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale et greffière-trésorière
M ^{me} Mélanie Rochon	, directrice des services administratifs
M. Sami Bdiri	, greffier-trésorier adjoint et directeur de l'évaluation et de la délégation foncière
M. Éric Lepage	, directeur au service d'aménagement et au développement du territoire

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 12 h 30 à 14 h 25.

09-26-253A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 14 H 35 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

PROJET

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

09-26-254A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2026 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M^{me} Christine Savard
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM. ART. 150)

Aucune question.

09-26-255A GESTION DU FLI-FLS: AUTORISATION D'UN PRÊT AUX DOSSIERS FLI 2026-05 ET FLS 2026-05

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 78 000 \$ au dossier FLI 2026-05.
- **D'ACCORDER** un prêt de 52 000 \$ au dossier FLS 2026-05.

La directrice générale-greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tout document nécessaire pour le cheminement des prêts.

Information GESTION DU FLI-FLS: SUIVI PRÊTS AUX DOSSIERS FLI 2026-03 ET FLS 2026-03

En réunion privée, les membres du comité administratif ont pris acte des informations mises à jour concernant les présents prêts.

09-26-256A GESTION DU FLI-FLS: SUIVI PRÊTS AUX DOSSIERS FLI 2026-01 ET FLS 2026-01

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Sarrazin
et résolu unanimement

PROJET

- **D'AUTORISER** un moratoire de capital pour une durée de trois (3) mois aux dossiers FLI 2026-01 et FLS 2026-01.

La directrice générale-greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tout document nécessaire pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FLI-FLS : SUIVI PRÊTS AU DOSSIER FLI 2021-13

En réunion privée, les membres du comité administratif ont pris acte des informations mises à jour concernant les présents prêts.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 28 août 2026, la disponibilité du FLI est de 575 643 \$ et celle du FLS de 1 312 611 \$.

Information

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT – FLI

Le point est reporté à une séance ultérieure, dans l'attente de l'approbation des autres partenaires financiers.

09-26-257A

DEMANDE D'APPUI POUR UN SERVICE DE TRANSPORT DE RACCOMPAGNEMENT LORS D'ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT que La balade de Momo inc. offre sur le territoire du Témiscamingue un service de raccompagnement et de transport visant notamment à favoriser des déplacements sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la disponibilité de solutions de déplacement et de raccompagnement peut contribuer à la participation aux activités et événements tenus sur le territoire ainsi qu'à la vitalité et à l'attractivité des communautés;

CONSIDÉRANT que La balade de Momo inc. a sollicité une lettre de la MRC dans le cadre de ses démarches de financement, de subventions et de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE RECONNAÎTRE** l'intérêt, pour le territoire, de la disponibilité de services favorisant le raccompagnement et les déplacements sécuritaires.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue voit favorablement les démarches entreprises par La balade de Momo inc. afin de maintenir et de développer son offre de services sur le territoire du Témiscamingue.
- **QUE** la présente résolution ne constitue ni un engagement financier de la MRC, ni une recommandation commerciale de l'entreprise, ni une garantie quant à sa viabilité, ni une attestation de sa conformité aux lois, règlements, permis ou autorisations applicables.

PROJET

- **QUE** la présente résolution ne confère à La balade de Momo inc. aucun statut d'exclusivité, de fournisseur privilégié ou de partenaire officiel de la MRC.

09-26-258A

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX (3^E PARTIE)

CONSIDÉRANT les articles 120 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel qui exige que chaque MRC adopte un inventaire des bâtiments patrimoniaux de son territoire;

CONSIDÉRANT la consultation des municipalités de Duhamel-Ouest, Fugèreville, Laverlochère-Angliers, Notre-Dame-du-Nord et Saint-Eugène-de-Guigues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'INCLURE** les 11 bâtiments suivants, dans l'inventaire de la MRC :
 - à Duhamel-Ouest, 1169, chemin de Duhamel, 414, route 101 Sud, 863, route 101 Nord, 686, chemin du 4^e rang Sud, 1108, chemin du 1^{er} rang et les 4 bâtiments classés par le ministère aux 160 et 162, route de l'île;
 - à Laverlochère-Angliers, 2 rue Principale Sud et l'entrepôt de la CIP, rue du Draper;
 - à Notre-Dame-du-Nord, l'église paroissiale.

09-26-259A

ORIENTATION DE LA MRC QUANT À LA STRATÉGIE DE RÉMUNÉRATION – POURSUITE DU MANDAT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a été mandatée afin d'effectuer une analyse comparative des salaires et d'accompagner la MRC dans la révision de sa structure salariale;

CONSIDÉRANT que le rapport présenté par la FQM conclut que la structure salariale actuelle de la MRC se situe globalement au niveau du marché de référence au dernier échelon et que certains postes, notamment les postes cadres, présentent un niveau de compétitivité inférieur au marché;

CONSIDÉRANT que la FQM recommande à la MRC de déterminer son positionnement salarial, soit inférieur, égal ou supérieur au marché, avant de poursuivre la révision de la structure salariale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Christine Savard
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue retienne comme orientation une stratégie de rémunération égale au marché de référence.
- **QUE** cette orientation soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités afin qu'elle puisse poursuivre son mandat et élaborer

PROJET

une proposition de structure salariale révisée pour l'ensemble du personnel de la MRC.

- **QUE** la proposition de structure salariale ainsi que les modalités d'ajustement qui en découleront soient soumises ultérieurement au comité administratif de la MRC pour analyse et approbation.

Information

ADOPTION DE SIX NOUVELLES POLITIQUES RH – DOTATION, ACCUEIL, ABSENCES, FORMATION, RECONNAISSANCE ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

09-26-260A

GESTION RH - MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 549

CONSIDÉRANT que l'employé 549 occupe actuellement un poste saisonnier;

CONSIDÉRANT le projet de réorganisation administrative en cours ainsi que le développement de nouvelles compétences permettant d'accroître et de diversifier les services offerts aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation justifient désormais le maintien de cette ressource sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** le comité administratif autorise le changement de statut de l'employé 549, passant d'un poste saisonnier à un poste à temps plein, à compter du 8 septembre 2026.
- **QUE** la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

09-26-261A

ACQUISITION REGROUPEE DE SEL ET DE CALCIUM POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS – REJET DES SOUMISSIONS ET AUTORISATION DE PROCÉDER PAR DEMANDE DE PRIX

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue offre depuis 1977, aux municipalités de son territoire un service d'acquisition regroupée de sel et de calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques nécessaires pour l'entretien hivernal des chemins;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite numéro 07-2026 a été lancé conformément à l'autorisation accordée par le comité administratif;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a reçu deux (2) soumissions avant la date et l'heure limites fixées pour la réception;

PROJET

CONSIDÉRANT que, après analyse, les deux (2) soumissions reçues sont jugées non conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Christine Savard
et résolu unanimement

- **DE REJETER** les deux (2) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite no 07-2026, celles-ci ayant été jugées non conformes.
- **D'AUTORISER** l'administration à procéder à une demande de prix de gré à gré auprès d'au moins deux (2) fournisseurs en vue de l'acquisition du sel et du calcium requis pour l'entretien hivernal des chemins.

09-26-262A

**ACHAT REGROUPÉ DU SEL ET DU CALCIUM HIVER 2026-2027:
OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC et quatre municipalités souhaitent procéder à un achat regroupé de sel et de calcium pour l'hiver 2026-2027;

CONSIDÉRANT que deux offres de prix ont été demandées auprès d'entreprises en mesure de répondre aux besoins identifiés;

CONSIDÉRANT que l'offre de J. Drolet et Fils Ltée est jugée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** le contrat pour la fourniture de sel et de calcium pour l'hiver 2026-2027 soit octroyé de gré à gré à J. Drolet et Fils Ltée, pour le prix de 14 820,84 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de son offre.
- **QUE** l'ensemble des quantités prévues soit livré au plus tard le 30 septembre 2026.

Information

ANNULATION D'UN CONTRAT DE LOCATION POUR LA TIMBREUSE

Le présent point est annulé, puisque la nouvelle timbreuse sera finalement affectée à un autre service.

09-26-263A

**AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE
L'ENTREPRISE CLÉMENT CHRYSLER**

CONSIDÉRANT que diverses pièces ont été acquises pour l'ensemble des camions durant les mois de juin et de juillet 2026 chez Clément Chrysler et que la facture s'élève à plus de 5 000 \$;

PROJET

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet au directeur du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 5 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Clément Chrysler pour des pièces, au coût de 15 380,26 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation des camions ».

09-26-264A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE USD GLOBAL

CONSIDÉRANT que la MRC a acheté des bacs roulants bleus de 660 litres chez USD Global et que la facture s'élève à plus de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet au directeur du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 5 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Sarrazin
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez USD Global pour l'achat de roues et de bacs, au coût de 5 203,87 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Fonds d'immobilisation (bacs roulants) ». Cependant, cette dépense serait entièrement remboursée par Éco Entreprises Québec, en vertu de l'entente de partenariat commune avec la MRCT.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que des statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

09-26-265A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des chèques émis pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

PROJET

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 369 158.02 \$ ainsi que les chèques émis totalisant 1 809 047.52 \$, et ce, pour la période du 16 juin au 15 août 2026.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 2 septembre 2026.

**Lyne Gironne, directrice générale –
greffière-trésorière**

<u>Information</u>	<u>GESTION RH - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</u> En vertu de l'article 11 du <i>Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires</i> , la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la gestion des ressources humaines.
<u>Information</u>	<u>DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES - DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES</u> En vertu des articles 8 et 23 du <i>Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires</i> , la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la liste des dépenses autorisées par chaque directeur.
<u>Information</u>	<u>AFFAIRES MUNICIPALES</u> Aucun point n'est inscrit à cette section.
<u>Information</u>	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u> Aucun point n'est inscrit à cette section.
<u>Information</u>	<u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)</u> Aucune question.
<u>09-26-266A</u>	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> CONSIDÉRANT QUE tous les sujets ont été épuisés; EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Sarrazin et résolu unanimement

PROJET

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 7 octobre 2026

Il est 14 h 50.

Je, Martin Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Lefebvre, préfet

Lyne Gironne, directrice
générale-greffière-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.
--

